

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES 2022-2023 à compter du 01/09/2022											
QF		PAUSE MERIDIENNE (avec Restauration)				ACCUEIL DU MATIN		ACCUEIL DU MIDI		ACCUEIL DU SOIR	
		Résidents		Non Résidents		Résidents	Non Résidents	Résidents	Non Résidents	Résidents	Non Résidents
		Régime classique	Régime PAI - PAE	Régime classique	Régime PAI - PAE						
0	701	4,20 €	2,75 €	8,09 €	5,40 €	1,18 €	1,55 €	1,18 €	1,55 €	2,36 €	3,11 €
702	914	4,87 €	3,28 €	8,09 €	5,40 €	1,23 €	1,55 €	1,23 €	1,55 €	2,46 €	3,11 €
915	1200	5,41 €	3,60 €	8,09 €	5,40 €	1,29 €	1,55 €	1,29 €	1,55 €	2,57 €	3,11 €
1201	1400	5,94 €	3,92 €	8,09 €	5,40 €	1,34 €	1,55 €	1,34 €	1,55 €	2,68 €	3,11 €
1401	1600	6,48 €	4,34 €	8,62 €	5,72 €	1,39 €	1,61 €	1,39 €	1,61 €	2,78 €	3,21 €
1601	2000	6,96 €	4,66 €	9,10 €	6,04 €	1,45 €	1,66 €	1,45 €	1,66 €	2,89 €	3,32 €
2001 et +		7,50 €	4,98 €	9,64 €	6,46 €	1,50 €	1,71 €	1,50 €	1,71 €	3,00 €	3,43 €
Adultes *		5,80 €									

Absence facturée pour les repas hors PAI-PAE :	4,20 €	Prix du repas uniquement
Absence facturée pour les repas PAI-PAE :	0,00 €	
Inscription d'urgence (pour tous les temps d'accueil) :	5,00 €	Par enfants et par temps d'accueil
Pénalité pour retard en sortie d'un temps d'accueil de fin de journée:	5,00 €	par 1/4 d'heure de retard
* réservé au personnel enseignant ou assimilés travaillant au sein du groupe scolaire		
PAE (Plan d'accueil exceptionnel) pour les familles définies par le service ou par le gouvernement :		
- Tarification classique sur les temps d'accueils du matin, du midi et du soir		
- Pause méridienne sur la base de la tarification PAI (avec repas froid fourni par la famille).		

AINSI DELIBERE
 DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 29 Juin 2022
 Document certifié conforme.
 Le Maire, C. RICHEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.